

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le trente mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Gué d'Alleré se sont réunis en réunion ordinaire à la Mairie sous la présidence du Maire, Jean-François CRETET.

Date de convocation : 25 mars 2015

**Présents** : Mmes Régine LACHEVRE, Sandrine ZERCHER, Marion BOURSIER, Aya KOFFI, Marie-Noëlle PILLON, Marie-Odile ROUX.

Mrs Jean-François CRETET, Patrick RENAULT, Jean BOURIT-PETIT, Yves BERTEAUX, Frédéric LE ROCH, Steve CHAIGNON, Thomas MADRANGE, Sylvain AUGERAUD.

**Absents excusés** : Jérôme PEINTRE

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	14
Votants	14 (13 pour le vote du compte Administratif)

Monsieur Patrick RENAULT est désigné secrétaire de séance

**- Délibérations :**

- Choix du contrat MAEC 2 de 2015 à 2020
- Vote du compte administratif 2014,
- Affectation du résultat 2014,
- Attribution de subventions aux associations,
- Vote des taux des taxes 2014,
- Vote du budget primitif 2015,
- Marché hebdomadaire, présentation de la convention,
- SIVOS et RPI - Validation des éléments financiers relatifs à la sortie du Gué d'Alleré

**- Questions diverses**

Aucune question diverse évoquée.

Approbation du dernier Compte-rendu :
---------------------------------------

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 mars 2015 est adopté par 14 voix pour aucune voix contre et aucune abstention.

## 010 - Choix du contrat MAEC 2 de 2015 à 2020

Marion BOURSIER expose que la Commune du Gué d'Alléré a contractualisé des Mesures agri-environnementales afin de percevoir des fonds européens destinés à entretenir le marais communal dans le respect de l'environnement.

En 2015, cette mesure a pris le nom d'agro-environnementale et climatique, amenant la Région à renégocier tous les contrats MAEC.

La Commune du Gué dispose d'un marais communal avec une superficie éligible à la MAEC de 36.57 ha, lieu de pacage pour des troupeaux pendant l'estive - les éleveurs étant alors redevables d'une taxe de pâturage à la commune.

Un diagnostic du projet quant à l'entretien du Marais communal a été posé e Marion BOURSIER propose de choisir le niveau 2 de MAEC considérant les contraintes liées au milieu.

Ce niveau, autorise un taux de chargement annuel de 1.2 Unités de Gros Bétail en Moyenne sur une période de 7 mois (de mai à novembre) et règlemente la fauche, le broyage de chardon, les heures de travail engendrées par la gestion de la parcelle et les mouvements de bestiaux.

Considérant les éléments évoqués ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de reconduire son contrat MAEC en niveau 2 pour une durée de 5 ans à compter de 2015 par 12 votes pour, aucun vote contre et 2 abstentions.

## 011 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur le Maire laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur Jean BOURIT-PETIT. Le Conseil Municipal examine les chiffres du compte administratif 2014 qui concordent en tous points avec ceux du compte de gestion de la Trésorerie de Courçon.

Excédent de fonctionnement	33 683.48 €
----------------------------	-------------

Soit un résultat global de clôture de l'exercice 2014	89 206.87 €
---	-------------

Après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2014 et le compte de gestion de la Trésorerie par 13 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention.

## 012 - AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Monsieur le Maire présente la proposition d'affectation du résultat de l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, l'affectation du résultat comme suit :

En fonctionnement, à l'excédent reporté (002) 89 206.87€

### 013 - Attribution de subventions aux associations

Le Conseil Municipal examine les demandes de subventions pour 2015, en s'appuyant sur les attributions 2014.

Après examen de demandes qui sont parvenues pour 2015, Le Conseil municipal, décide par 14 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, les attributions suivantes :

▪ L'Air de Rien	300 €
▪ Le souvenir Français	50 €
▪ Association départementale d'aide pour la lecture	80 €
▪ France ADOT	80 €

Soit un total de 510 €

### 014 - Vote des taux des taxes 2014

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2015.

Aussi, Monsieur le Maire indique-t-il à l'assemblée les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il précise que la fixation des taux proposés ci-dessous doit permettre de dégager pour l'exercice 2015, des recettes fiscales appelées à couvrir le besoin de financement du projet de budget communal à hauteur de 6 719 euros, ce qui implique une hausse des taux des taxes d'habitation et foncière sur les propriétés bâties ou non bâties de 3 % par rapport à l'exercice 2014.

Monsieur le Maire propose en conséquence aux membres du Conseil municipal d'approuver les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2010 :

Taxes	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'habitation	12.35 %	12.72 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	16.47 %	16.96 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58.18 %	59.92 %

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, décide par 8 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions,

- Accepte cette augmentation des taux.

## 015 - Vote du budget primitif 2015

Monsieur Le Maire présente les documents de synthèse du projet de budget 2015 dont chaque membre a une copie : projet étudié en commission des finances et concrétisé après attribution de dotations diverses, pour une section de fonctionnement de 485 495.54 € et une section d'investissement de 301 301.67€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 10 voix pour, aucune voix contre et 4 abstentions, le Budget Primitif 2015 de la Commune.

## 016 - Marché hebdomadaire, présentation de la convention

Madame Régine LACHEVRE présente le projet de création d'un marché hebdomadaire tous les samedis matins sur la Commune du Gué d'Alleré Place Maquis Foch.

Afin d'accueillir au mieux les différents commerçants une Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public Communal a été rédigée prévoyant :

- Les horaires d'installation et rangement,
- La mise à disposition de toilettes, d'un point d'eau et d'un branchement électrique réservés aux commerçants
- La validité de la convention pour une durée de 1 an,
- La gratuité du plaçage pour une période de 1 an et de la consommation EDF.

Après examen, le Conseil Municipal approuve la convention du marché hebdomadaire par 14 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention.

## 017 - SIVOS et RPI - Validation des éléments financiers relatifs à la sortie du Gué d'Alleré

Mr Le Maire a présenté les éléments relatifs aux clés de répartition concernant la sortie du Sivos et du RPI suite au vote des modalités de retrait de la Commune du Gué d'Alleré en date du 18/03/2015 par le SIVOS pour une somme globale de 105 752.97€ (dont part relative aux emprunts : 92 408.58 € et 13 344.39 € part relative aux travaux). Il est précisé que la commune du Gué d'Alleré devra verser cette somme de 105 752.97€ à la date du 31/08/2015.

COMMUNES	Nbre enfants	EMPRUNTS	TRAVAUX	MONTANTS AU 01/09/15
ANAI	25	0,00	-38 342,49	-38 342,49
BENON	237	198 536,28	-30 646,28	167 890,00
FERRIERES	78	182 193,71	55 644,32	237 838,03
<b>LE GUE D'ALLERE</b>	<b>113</b>	<b>92 408,58</b>	<b>13 344,39</b>	<b>105 752,97</b>

Après délibération, le Conseil Municipal considérant que le mode de calcul et les chiffres proposés à la fois par le président du SIVOS Mr Bernard BESSON et le trésorier payeur Mr Philippe MARAIS doivent être sincères et véritables, approuve les éléments financiers à la sortie du SIVOS et RPI pour la commune du Gué d'Alleré par 12 votes pour, aucun vote contre et 2 abstentions.

Questions diverses :

**Aucune question diverse évoquée**

La séance est levée à 21 heures 55.